



Anael finance ws Gestion des EAP

Documentation

© Copyright 2012 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael finance ws Numéro de version

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : octobre 11, 2013

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Gestion des effets à payer	7
Principe général.....	7
Edition des avis de domiciliation	7
Principe général	7
Edition.....	9
Pointage des effets à payer.....	10
Principe général	10
Règles de comptabilisation	10
Pointage des effets à payer	11
Comptabilisation.....	14
Comptabilisation des VCOM échus	14
Principe général	14
Règles de comptabilisation	15
Pointage des VCOM échus.....	15
Comptabilisation.....	17

À propos de ce manuel

Public concerné

Utilisateurs d'Anael finance WS

Périmètre du document

N/A

Pré-requis

N/A

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	4 février 2008	Claudie Enez	Création du document
1.1	30 oct. 2008	Jérôme	Mise en forme
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Oct 2013	Brigitte Quevedo	Sélection (paramètres) et nouveau modele

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.inforxtreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Principe général

Ce document aborde les différents traitements relatifs à la « gestion des effets à payer » :

- Edition des avis de domiciliation
- Pointage et comptabilisation des effets à payer
- Pointage et comptabilisation des VCOM échus

Les « effets à payer » en circulation proviennent dans la chaîne des « Règlements automatiques fournisseurs », ou de la saisie des écritures.

Edition des avis de domiciliation

Principe général

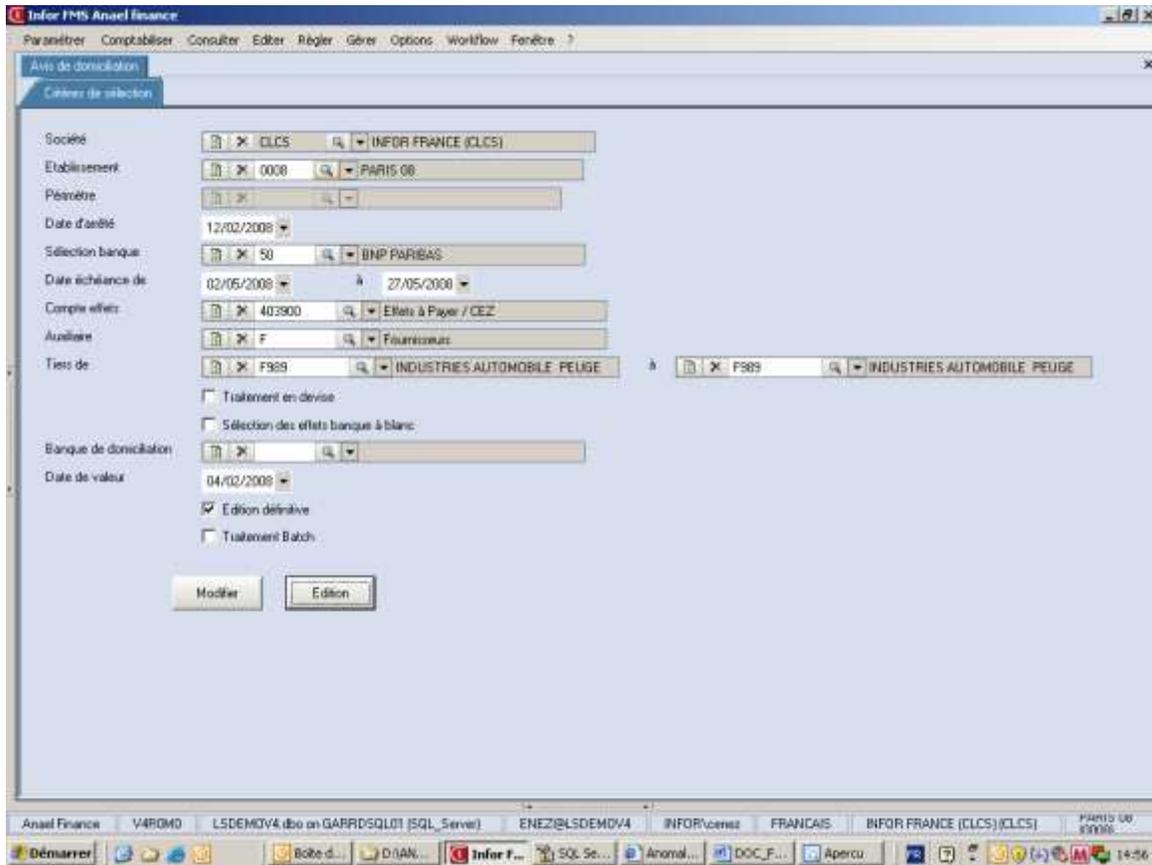
L'édition des avis de domiciliation est un récapitulatif à l'attention de la banque avec le détail des effets fournisseurs que la société a mis en circulation jusqu'à une date d'échéance donnée.

Seuls les effets non encore édités sur les avis de domiciliation, et n'ayant pas fait l'objet d'un pointage sont pris en compte dans ce traitement. Les VCOM (virements commerciaux) sont exclus de cette chaîne.

L'édition des avis de domiciliation permet d'éditer tous les « effets à payer » triés par banque, par échéance et par devise. Certains effets peuvent avoir un code banque à blanc, (notamment en cas de reprise d'écritures). Dans ce cas, la sélection d'une banque de domiciliation est obligatoire. Ces effets seront donc édités à l'adresse de la banque de domiciliation.

Il est possible de lancer le traitement en interactif ou en soumission. Le traitement peut être lancé en provisoire, ou en définitif. Ce dernier tope les effets à payer édités (Zone CAVDEBIT =1 dans FMHISTORAUXXI).

Ce traitement ne génère aucune écriture dans le fichier des écritures BATCH. L'écran d'édition des avis de domiciliation se présente comme suit :



Edition

L'édition d'avis de domiciliation se présente comme suit :

				
<p>INFOR FRANCE (CLCS) 72 rue du Colonel de Roclebrune Batiment A 92380 GARCHES</p>				
AVIS DE DOMICILIATION				
Le 12/02/2008				
<p>Te l : 33 0147959000 Fax : 33 0147959090</p>				
BNP PARIBAS				
158, boulevard CHARLES DE GAULLE Batiment 6 75016 PARIS				
SIRET 33665 444499978				
Date de valeur 04/02/2008				
FOURNISSEUR	NOM	N° EFFET	ECHEANCE	MONTANT
F989	INDUSTRIES PEUGEOT	X EFF 101	22/05/2008	8100,00
			TOTAL ECHEANCE	8100,00
F989	INDUSTRIES PEUGEOT	X EFF 100	27/05/2008	3200,00
F989	INDUSTRIES PEUGEOT	X EFF 102	27/05/2008	9900,00
			TOTAL ECHEANCE	12700,00
			Total EUR	20800,00

Pointage des effets à payer

Principe général

Le pointage des effets à payer permet de sélectionner les effets domiciliés sur une banque, ou des effets avec une banque à blanc, puis de générer automatiquement l'écriture de décaissement des effets à payer. Rappelons que l'édition définitive des avis de domiciliation n'est pas obligatoire pour procéder au pointage des effets à payer. Les VCOM sont exclus de cette chaîne.

Ce traitement permet de pointer tout ou partie des effets présents dans le tableur. Il est possible de trier les effets de différente manière dans le tableur.

La comptabilisation permet de générer l'écriture de lettrage « Effets à payer à banque » dans la table FMINTEGRATION. Les effets sont marqués au niveau de la zone affectation 2 dans les historiques comptables (TAFSEC2 dans FMJOR et FMHISTORAUXI).

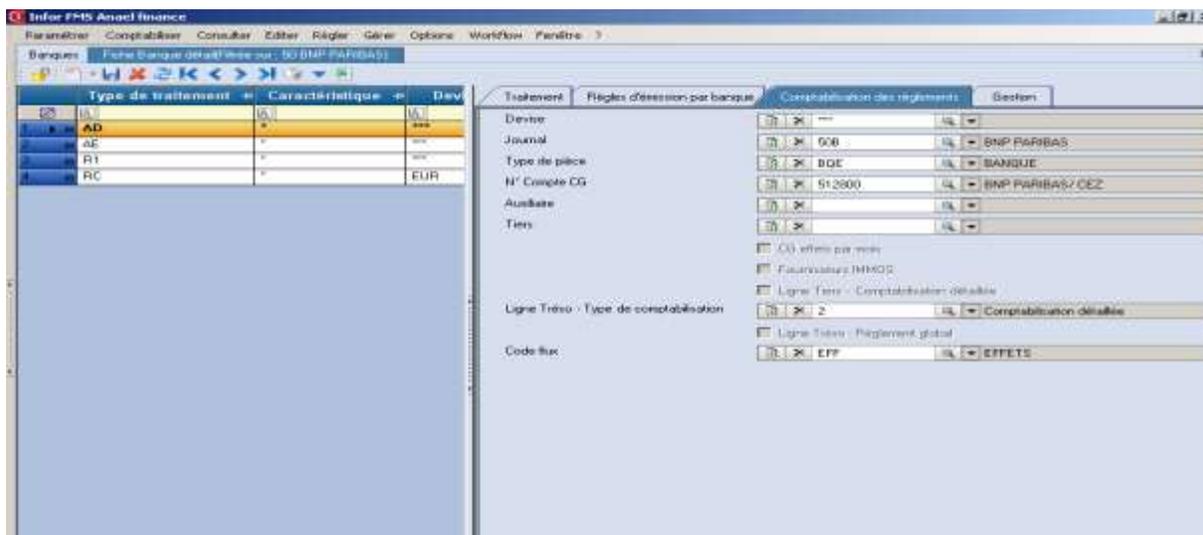
Règles de comptabilisation

Les règles de comptabilisation sont obligatoires sur les banques traitées. En maintenance des banques, se positionner sur le « détail de la banque », puis sur l'onglet « Comptabilisation des règlements ». Le code traitement est « **AD** » et caractéristique « * ». Il est possible de paramétrer les règles de comptabilisation par devise si besoin.

Il y a 3 types de comptabilisation :

- **0 : comptabilisation par bordereau** : Une pièce unique avec une seule ligne de banque au crédit et tous les effets au débit.
- **1 : Comptabilisation en rupture sur date d'échéance** : Une pièce unique avec une seule ligne de banque au crédit et tous les effets ayant la même date d'échéance au débit.
- **2 : Comptabilisation détaillée** : autant de pièces générées que d'effets pointés.

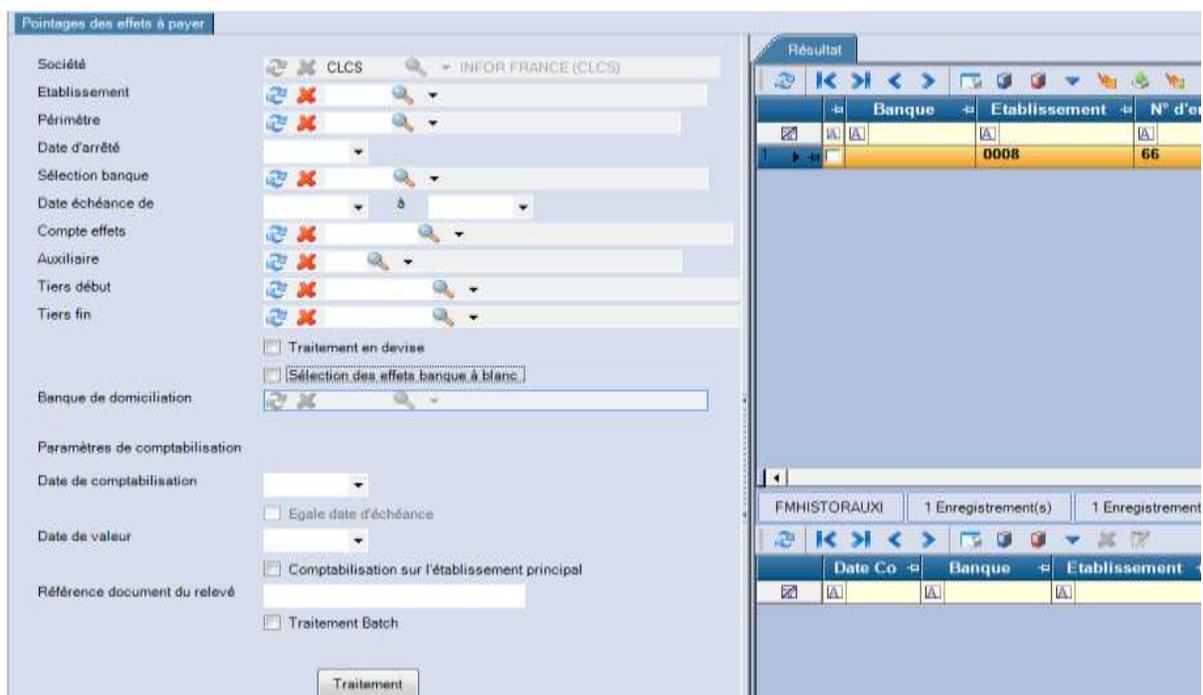
Les règles de comptabilisation sur le type de traitement « AD » se présentent comme suit :



Pointage des effets à payer

Sélection

L'écran est organisé en 2 parties : la première qui permet de renseigner les critères d'extraction des écritures à traiter et la seconde qui permet de renseigner les paramètres de comptabilisation.



Société : alimentée avec la société d'environnement

Etablissement : si gestion par établissement – blanc= tous établissements

Périmètre : si gestion par établissement - Si périmètre renseigné, extraction des mouvements des établissements du périmètre seulement.

Date Arrêté : par défaut par la date système. Ne pas mémoriser la date du dernier traitement demandé.

Sélection Banque : obligatoire si le paramètre « Sélection des effets banque à blanc » n'est pas coché, sinon à laisser à blanc. Permet de préciser une banque de sélection pour l'extraction des EAP.

Date Echéance début/fin : Obligatoires.

Compte d'effets : facultatif. Blanc=tous. Si renseigné, il doit être un compte collectif de type Effets à payer.

Auxiliaire : facultatif. Blanc = tous

Tiers début et fin : facultatifs – blanc=tous

Traitement en devises : si gestion en devise. Si la case n'est pas cochée, affichage des mouvements en monnaie société, sinon affichage des montants en monnaie société et en devise de transaction.

Sélection des effets banque à blanc : Si coché (alors il est interdit de sélectionner un code banque), extraction des effets donc la banque de domiciliation est à blanc. Ceci permet de traiter les effets à payer qui n'auraient pas été générés par le traitement des Règlements, mais saisis ou interfacés (dans ce cas gérer un compte 403000 par banque est alors fortement conseillé).

Banque de domiciliation : Accessible et obligatoire uniquement si « Sélection des effets banque à blanc » est cochée.

Le décaissement des 'effets avec banque de domiciliation à blanc' s'effectue selon les règles de comptabilisation de cette banque.

Paramètres de comptabilisation :

Date de comptabilisation : Obligatoire- alimentée par défaut par la date système. Modifiable, ce sera la date comptable de la pièce générée sauf si le paramètre 'égale à la date d'échéance' est coché

Egale à la date échéance : cocher la case à cocher pour que la date comptable de la pièce soit identique à la date d'échéance des effets

Date de valeur : Facultative – Si renseignée, elle figurera sur les lignes de trésorerie générées dans FMINTEGRATION sur des journaux financiers non effet

Comptabilisation sur l'établissement principal : si gestion par établissement.

- Si non cochée, comptabilisation sur les établissements d'origine et rupture par établissement.
- Si cochée, la ligne de trésorerie est générée sur l'établissement principal de la société et les lignes d'effets sur leur établissement d'origine. Les pièces pourront donc être multi-établissement.

Référence document du relevé : Facultative – si renseignée, c'est la référence document générée sur les lignes de la pièce

Pointage

Dans le tableur du haut :

Il existe deux types de pointage :

- Pointer l'échéance
- Tout pointer

Sélectionner un enregistrement dans le tableur du haut, puis presser sur un des boutons « Pointer l'échéance » ou « Tout pointer » afin de transférer les enregistrements dans le second tableur. La case à cocher n'est pas accessible par l'utilisateur. Elle est alimentée dès que l'enregistrement a été transféré dans le tableur du bas, afin de bloquer l'enregistrement.

Dans le tableur du bas :

Il existe deux fonctions principales :

- Supprimer
- Comptabiliser (+ confirmation)

Pour **supprimer** un enregistrement, sélectionner un enregistrement, et presser sur « Supprimer ». L'enregistrement est automatiquement supprimé dans le tableur du bas, puis libéré dans le tableur du haut.

Pour **comptabiliser** le décaissement des effets dans FMINTEGRATION, presser sur « Comptabiliser ». Après confirmation, l'écriture est automatiquement générée dans le BATCH FMINTEGRATION.

The screenshot displays the 'Pointage des effets à payer' window in the 'Infor FMS Anael finance' application. The window is titled 'Banques' and shows a 'Résultat' section with two tables. The top table lists 5 records, and the bottom table lists 2 records. The interface includes a menu bar with options like 'Paramètres', 'Comptabiliser', 'Consulter', 'Éditer', 'Réglar', 'Gérer', 'Options', 'Workflow', and 'Filtres'. A left sidebar contains navigation icons for 'En...', 'URI...', and 'Ca...'. The status bar at the bottom indicates 'PMHISTORAL00' and 'Banque : 50/BNP PARIBAS'.

Jou	Etab	N° enreg	Tiers	Com	Date co	Date éch	B	Libellé écrit	Monta	Dev	Montant	Moy
432	0008	>EFF005	F986	403900	05/02/2008	17/04/2008	50	MERCEDEZ	41000,000	EUR	41000,000	BO
432	0002	>EFF001	F986	403900	05/02/2008	18/04/2008	50	MERCEDEZ	17000,000	EUR	17000,000	BO
432	0002	>EFF003	F986	403900	05/02/2008		50	MERCEDEZ	4000,000	EUR	4000,000	BO
432	0008	>EFFDEV1	F986	403900	05/02/2008	25/04/2008	50	MERCEDEZ	875,910	USD	1200,000	BO
432	0008	>EFF006	F986	403900	05/02/2008	12/05/2008	50	MERCEDEZ	12500,000	EUR	12500,000	BO

Jou	Etab	N° enreg	Tiers	Com	Date co	Date éc	B	Libellé écrit	Montant	De	Montant en	M
432	0008	>EFF005	F986	403900	05/02/2008	17/04/2008	50	MERCEDEZ	41000,000	EUR	41000,000	BO
432	0008	>EFFDEV1	F986	403900	05/02/2008	25/04/2008	50	MERCEDEZ	875,910	USD	1200,000	BO

Comptabilisation

Le bouton « Comptabiliser » alimente le fichier des interfaces **FMINTEGRATION**, puis marque les enregistrements pointés des effets à payer dans les historiques comptables **FMHISTORAUXXI** et **FMJOR**.

Les lignes générées sont :

- Ligne de trésorerie (compte de banque) au crédit
- Ligne d'effets au débit.

Les écritures de décaissement des effets peuvent être comptabilisées sur l'établissement d'origine des effets, ou sur l'établissement principal de la société.

La date de comptabilisation peut être égale à la date d'échéance des effets si demandé sur l'écran de sélection. Remarque : ce principe n'est possible que si la génération des mouvements est en détail à la banque. Cf. « *Ligne tréso - Type de comptabilisation = 2* » dans les règles de comptabilisation.

Marquage des écritures :

Lorsque l'écriture de décaissement des effets à payer est générée dans **FMINTEGRATION**, les enregistrements pointés sur le compte d'effets à payer sont automatiquement marqués par la référence « **AVDxxxxx** » dans **FMHISTORAUXXI** et **FMJOR**.

Mais le lettrage automatique des enregistrements pointés n'est pas généré dans le fichier des écritures à intégrer.

Intégration des écritures

Il faut lancer l'**intégration des écritures** générées par la comptabilisation pour que celles-ci soient validées en comptabilité.

Lettrage automatique

Il faut lancer un **lettrage automatique** sur la zone référence 'affectation 2' après intégration pour que le compte d'effet à payer soit lettré de manière effective.

Comptabilisation des VCOM échus

Principe général

Ce traitement permet de sélectionner les effets échus de type VCOM domiciliés sur une banque, puis de générer automatiquement l'écriture de décaissement des VCOM en comptabilisation Batch.

Ce traitement permet d'afficher un n° de VCOM ou plusieurs numéros de VCOM en fonction des critères de sélection. Les effets sont triés par VCOM dans le premier tableur.

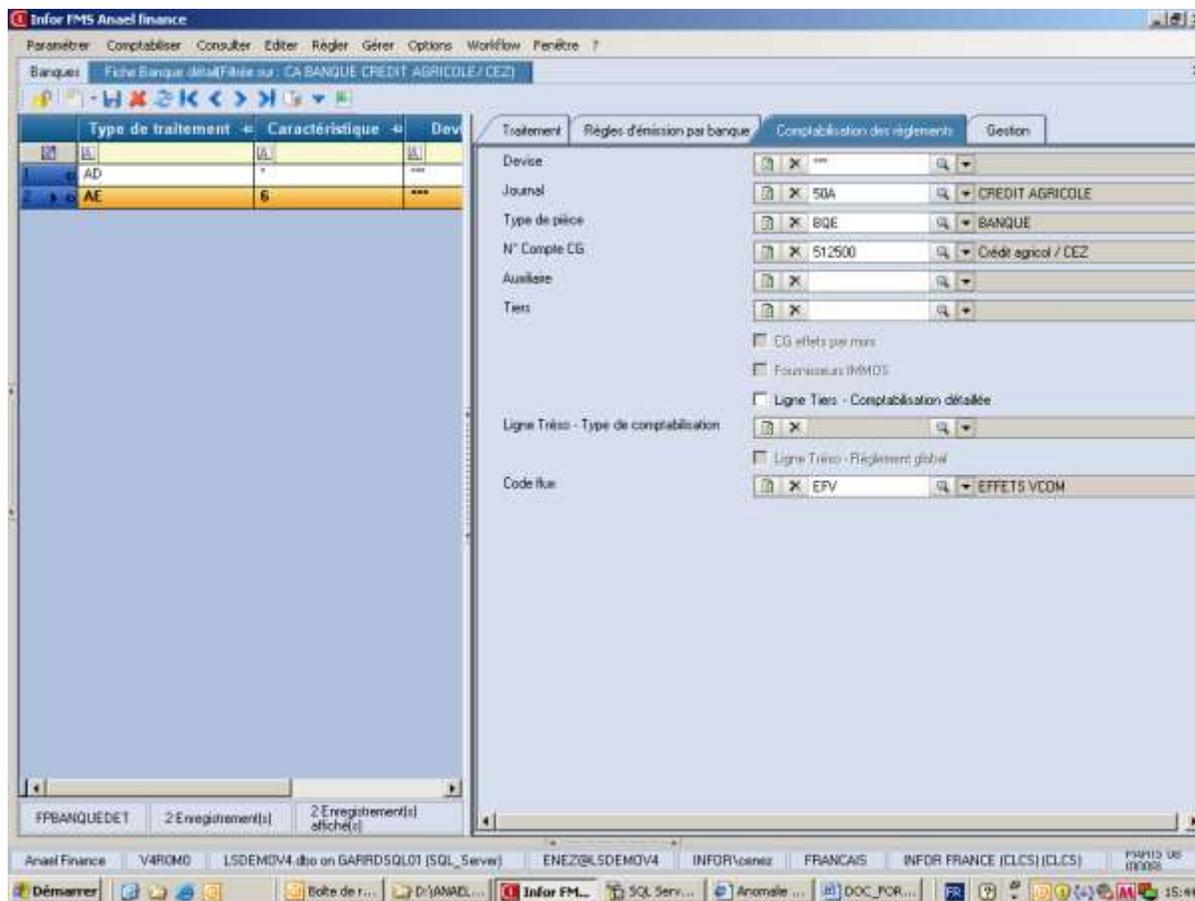
La comptabilisation permet de générer l'écriture de lettrage « Effets VCOM à banque » dans la table **FMINTEGRATION**. Les effets sont marqués au niveau de la zone n° d'affectation 2 dans les historiques comptables (**TAFEC2** dans **FMJOR** et **FMHISTORAUXXI**).

Règles de comptabilisation

Les règles de comptabilisation sont obligatoires sur les banques traitées. En maintenance des banques, se positionner sur le « détail de la banque », puis sur l'onglet « Comptabilisation des règlements ». Le code traitement est « **AE** » et caractéristique « **6** » ou « * » si 6 non trouvé.

Ce traitement ne tient pas compte du type de comptabilisation. En effet, la comptabilisation est toujours faite en rupture par échéance, et par n° de VCOM.

Les règles de comptabilisation sur le type de traitement « **AE** » se présentent comme suit :



Pointage des VCOM échus

Dans le tableur du haut :

Il existe deux types de pointage :

- Pointer l'échéance
- Tout pointer

Sélectionner un enregistrement dans le tableur du haut, puis presser sur un des boutons « Pointer l'échéance » ou « Tout pointer » afin de transférer le ou les enregistrements dans le second tableur.

La case à cocher n'est pas accessible par l'utilisateur. Elle est alimentée dès que l'enregistrement a été transféré dans le tableau du bas, afin de bloquer l'enregistrement.

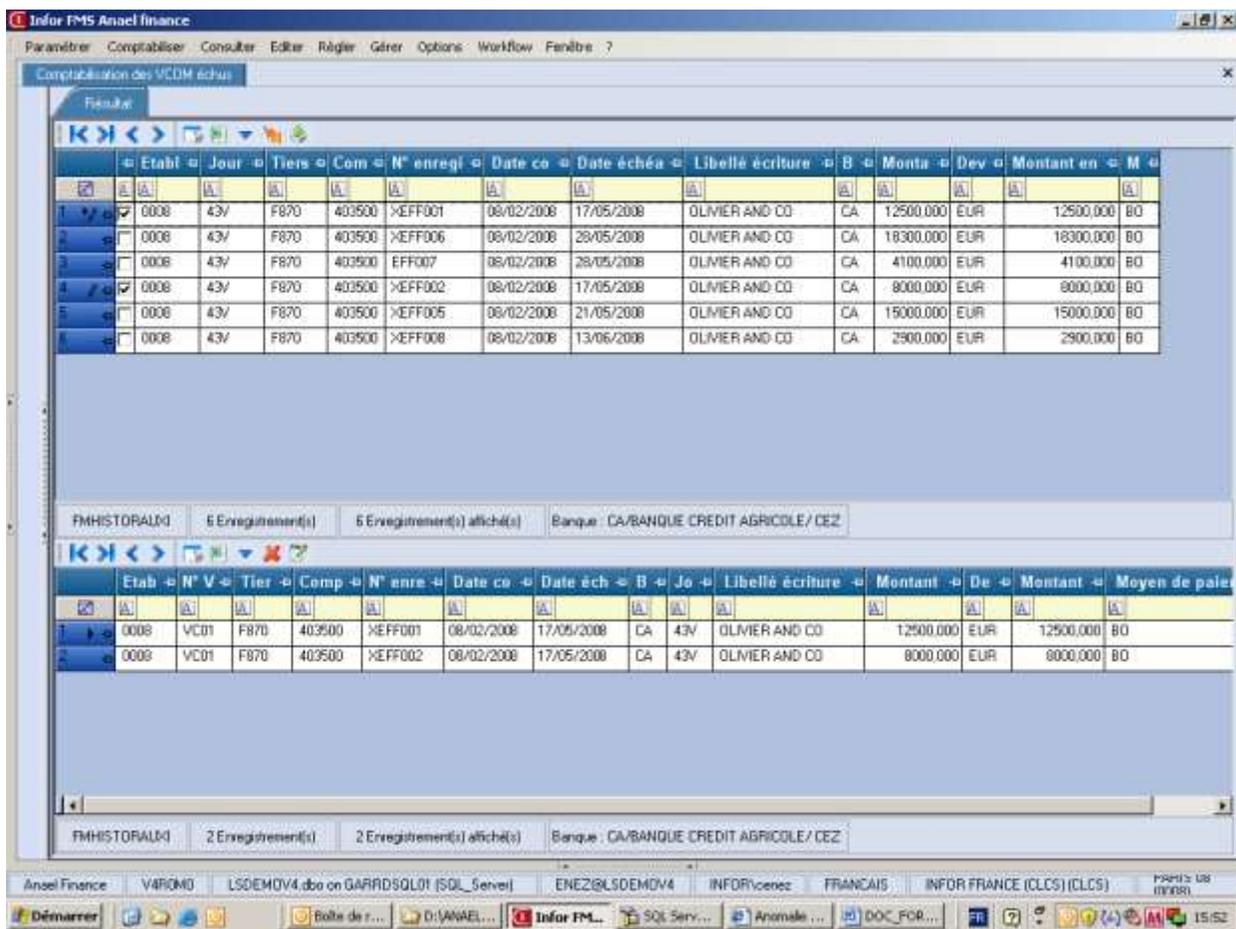
Dans le tableau du bas :

Il existe deux fonctions principales :

- Supprimer
- Comptabiliser (+ confirmation)

Pour **supprimer** un enregistrement, sélectionner un enregistrement, et presser sur « Supprimer ». L'enregistrement est automatiquement supprimé dans le tableau du bas, puis libéré dans le tableau du haut.

Pour **comptabiliser** le décaissement des VCOM échu dans FMINTEGRATION, presser sur « Comptabiliser ». Après confirmation, l'écriture est automatiquement générée dans le BATCH **FMINTEGRATION**.



Comptabilisation

Le bouton « Comptabiliser » alimente le fichier des interfaces **FMINTEGRATION**, puis marque les enregistrements pointés des effets à payer dans les historiques comptables **FMHISTORAUXXI** et **FMJOR**. La comptabilisation est toujours faite en rupture par échéance et par n° de VCOM.

Les lignes générées sont :

- Ligne de trésorerie (compte de banque) au crédit
- Ligne d'effets au débit.

Les écritures de décaissement des VCOM échus peuvent être comptabilisées sur l'établissement d'origine des effets, ou sur l'établissement principal de la société. Le code devise des lignes générées correspond au code devise société.

La date de comptabilisation peut être égale à la date d'échéance des effets si demandé sur l'écran de sélection.

Marquage des écritures :

Lorsque l'écriture de décaissement des VCOM échus est générée dans FMINTEGRATION, les enregistrements pointés sur le compte d'effets à payer sont automatiquement marqués par la référence « VCExxxxx » dans FMHISTORAUXXI et FMJOR.

Mais le lettrage automatique des enregistrements pointés n'est pas généré dans le fichier des écritures à intégrer

Intégration des écritures

Il faut lancer **l'intégration des écritures** générées par la comptabilisation pour que celles-ci soient validées en comptabilité.

Lettrage automatique

Il faut lancer **un lettrage automatique** sur la référence affectation2 pour que le compte d'effets à payer VCOM soit lettré de manière effective.